

Discours de clôture des "Assises de l'entrepreneuriat"

Publié le 01 Mai 2013

RUBRIQUE : ECONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE, EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE, EMPLOI ET TRAVAIL

Palais de l'Élysée - 29 avril 2013

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Vous êtes venus nombreux, presque au complet, pour ces Assises de l'entrepreneuriat. C'est le signe de votre propre engagement pour cette belle idée qui est de donner un sens à la vie de ceux qui créent, mais aussi un sens à la vie pour le pays, qui ne peut rien faire s'il n'y a pas, au départ, des hommes et des femmes qui prennent des risques et qui s'engagent.

Je salue aussi les représentants des organisations des entreprises, même si, dans notre pays, on salue les organisations et en même temps, on reste des esprits libres. Ici, il n'y a que des chefs d'entreprise libres de leur parole ! Mais en même temps, il est bon qu'il y ait des partenaires qui jouent leur rôle et qui puissent conclure des accords comme nous l'avons vu ces derniers mois. Je veux tous vous remercier pour avoir participé à ces Assises, qui, si j'ai bien compris, ont duré quatre mois, ont permis de nombreuses consultations, des expertises et des conclusions.

Je salue l'initiative qui a été prise par Fleur PELLERIN. Parce que c'est elle qui a eu l'idée – suite peut-être à un malentendu qui s'était créé, j'y reviendrai – de faire en sorte qu'entre le Gouvernement qui doit créer le meilleur environnement possible pour l'économie et ceux qui la font tous les jours, il puisse y avoir un espace de dialogue et de confiance.

De dialogue, parce que dans une société organisée, c'est la seule méthode que je puisse reconnaître. De confiance, parce que c'est la clé de tout. Pour créer cette confiance, il convient d'être lucide sur la situation, celle de notre pays, dans un monde qui change, dans un nouveau monde que nos concitoyens peinent encore à concevoir. Lucidité indispensable, mais aussi visibilité sur l'action que je dois engager avec le Gouvernement, pour les années qui viennent, et qui doit être comprise de tous : de vous qui créez, qui agissez, qui développez la richesse et l'emploi ; et aussi de ceux que vous employez ou qui espèrent, aujourd'hui encore, être employés par vous.

Chacun connaît ici l'état de notre pays. Je ne vais pas être long parce que ce qui compte c'est de donner espoir. Depuis 5 ans, l'activité économique ne progresse plus en moyenne, le chômage augmente continuellement depuis 2008 et l'investissement, qui est la condition de la richesse, s'est ralenti ces dernières années.

Face à cela, il y a des explications. La cause, c'est la crise de la zone euro, c'est vrai, qui a d'abord été financière, puis budgétaire, et qui est aujourd'hui économique. Le sérieux que je réclame dans la gestion des comptes publics est indispensable, parce que nous faisons face à cette instabilité dans la zone euro et à ses déséquilibres.

En même temps, la cause aussi de nos difficultés, ce sont les politiques d'austérité qui ont été mises en place et qui aujourd'hui affectent l'ensemble de l'Union européenne, et donc notre propre économie parce que nous sommes liés, forcément, à nos partenaires et à nos voisins.

Mais nous avons aussi nos propres faiblesses : notre compétitivité est dégradée, nous avons perdu des parts de marché et notre déficit commercial atteint, depuis plusieurs années, 60 milliards d'euros. Ce n'est pas tenable. Il y a donc ce qui relève de notre propre initiative, de notre propre action. C'est à nous, à nous et à personne d'autre, de mettre en ordre notre économie après tant d'années de laisser aller.

Le gouvernement a engagé trois grandes réformes ces derniers mois. La première, c'est le pacte de compétitivité, suite au rapport Gallois, et avec notamment le crédit d'impôt pour alléger le coût du travail de nos entreprises et permettre l'investissement, l'exportation, l'embauche. La seconde grande réforme, c'est la sécurisation de l'emploi suite à l'accord entre les partenaires sociaux qui va bientôt être transposé définitivement sous forme de loi. La troisième grande réforme, c'est la BPI qui est – je peux le constater aujourd'hui – chargée de tous les espoirs du pays – avec cette facilité de penser qu'une banque suffirait pour se substituer à toutes les autres, et même à l'Etat...

Aujourd'hui, c'est une quatrième étape, une quatrième grande réforme que nous posons : le soutien, la stimulation de l'entrepreneuriat. Non pas simplement parce que nous aurions une question de confiance

à régler. Mais parce qu'avoir des entreprises suppose d'avoir des chefs d'entreprise. Avoir de l'activité économique suppose aussi d'avoir le développement des entreprises. Car c'est une évidence, mais parfois mieux vaut rappeler ce qui va de soi : ce sont les entreprises qui créent la richesse, qui créent l'activité et qui créent donc l'emploi.

Le dynamisme d'une économie, la nôtre, dépend sans doute d'un meilleur environnement – c'est la responsabilité du gouvernement – mais dépend de la vitalité des entreprises. Ce qui suppose que notre société puisse davantage reconnaître la réussite, sous toutes ses formes, le talent quel que soit son domaine et la performance, quelle que soit la taille de l'entreprise ou même la nature de l'entreprise.

Notre premier devoir, c'est donc de stimuler l'esprit d'entreprise, l'initiative, dans tous les domaines.

C'est d'abord le rôle de l'école. J'ai entendu ce qui était prononcé. Le ministre de l'Education est là. Il est donc prévu, de la sixième à la terminale, un programme sur l'entrepreneuriat. Il s'inscrira dans le cadre du parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde professionnel.

Il y a quelques semaines, je recevais des jeunes, ici, qui avaient été choisis en fonction de la diversité de notre société. L'une des plus grandes critiques qu'ils faisaient était qu'ils n'avaient pas été orientés comme ils l'avaient espéré ; qu'un certain nombre de filières ne leur avaient pas été présentées. Ils ajoutaient qu'ils auraient voulu que des chefs d'entreprise viennent dans les établissements leur montrer ce qu'ils faisaient.

Il y a 30 ans, on aurait demandé à des jeunes ce qu'ils attendaient, est-ce qu'ils auraient dit : « nous attendons qu'il y ait des chefs d'entreprise qui viennent dans les établissements ? » Qu'aurait-on dit de cette génération ! Mais pourquoi cette lucidité : parce que pour ces jeunes, avoir une connaissance, une approche de ce qu'est l'entreprise, c'est pour eux la première étape vers l'emploi et peut-être même vers la création d'une activité. Alors, nous prendrons en compte ce besoin et même cette aspiration.

Comment ? Sous la forme de stages plus nombreux qu'aujourd'hui, d'interventions des acteurs économiques eux-mêmes et d'initiations à la vie professionnelle. Dans l'enseignement supérieur – la ministre est là – il y aura donc une formation spécifique et un accompagnement pour la création d'entreprise. J'ai entendu ce qui a été dit : faire en sorte que, dans l'Université – c'est sans doute largement fait dans les grandes écoles – il puisse y avoir des modules qui préparent à la création d'entreprise ; qu'un étudiant puisse, dans le cadre de son parcours, créer sa propre entreprise.

Nous devons dès lors mobiliser tous les talents. Les talents ne sont pas seulement dans l'Université ou dans les grandes écoles. Ils sont partout dans la société. Je ne veux pas que s'ajoute une injustice à une autre qui ferait que, dans certains quartiers, dans certains lieux, dans certaines familles, la liberté d'entreprendre ne serait que virtuelle.

Il nous revient donc de faire tomber les barrières sociales, culturelles, géographiques psychologiques ou financières, pour que la création d'entreprise soit, si je puis dire, démocratisée. Parce que créer une entreprise, quelle qu'en soit la nature, quel qu'en soit le lieu, c'est aussi avoir une chance de plus d'accéder à la promotion sociale.

Dans cet esprit, et notamment pour les quartiers, la Banque publique d'investissement, encore elle, mettra en place un **financement spécifique pour la création d'entreprises dans les cités les moins favorisés de notre pays**. Cet outil sera opérationnel d'ici l'été, ainsi que les outils d'accompagnement et de tutorat destinés aux jeunes de ces quartiers.

De même, sera lancé un dispositif « **entrepreneurs-étudiants** » qui permettra que ceux qui créent une activité à l'issue de leurs études, puissent continuer, pendant un temps, à bénéficier du statut d'étudiant, c'est-à-dire de la couverture sociale, et puissent obtenir le refinancement du prêt qu'ils ont pu obtenir pour leurs études.

Nous devons aussi garder nos étudiants pour qu'ils puissent créer ici, même si je conçois qu'avec l'internationalisation de l'économie, il serait quand même assez spécieux d'empêcher les jeunes, y compris les plus brillants de passer un temps à l'étranger. Ce qui compte, c'est de les faire revenir.

De la même manière, nous devons attirer tous les talents en France. Fleur PELLERIN me rappelait que la moitié des entrepreneurs de la Silicon Valley sont des migrants. J'ai donc demandé au ministère de l'Intérieur que soit introduit – sous certaines conditions notamment d'investissement minimal et d'une expertise sur la réalité du projet d'entreprise – un « **visa-entrepreneur** », qui bénéficiera d'une procédure accélérée.

Parce que quand je vais en Chine, j'y étais il y a quelques jours, que je vois des étudiants chinois qui me disent : « nous voulons venir en France étudier », ce n'est déjà pas facile. Puis ensuite d'autres que je vois en France, qui sont venus et qui veulent y rester au moins pour un temps, pour créer leur entreprise, aujourd'hui, dans le droit actuel, ce n'est pas toujours possible d'y consentir. Nous ne devons gâcher aucun talent ; retenir toutes les conditions pour la création, ici, par des jeunes Français nombreux mais aussi par des jeunes étrangers que nous voulons installer ici.

Je sais aussi que vous avez insisté, à juste raison, pour que soit mis un terme à cette stigmatisation de l'échec. C'est un mal français de ne rien oublier, de tout garder, de ne rien effacer pour qu'il y ait toujours une trace d'un échec et pour, ensuite, que cela vous suive toute votre vie. Si en politique, on avait fait le même raisonnement, vous imaginez ce que ça aurait pu produire ! Heureusement qu'on a effacé, pour certains, la trace de l'échec.

Alors pourquoi les chefs d'entreprise seraient, eux, marqués parce qu'ils ont pu connaître dans un premier temps une difficulté, un incident et donc, disons-le, une défaillance, pour toute leur vie, ils ne pourraient pas accéder au financement ?! A l'avenir, **l'indicateur des fichiers de la Banque de France, qui concerne les dirigeants ayant connu une seule faillite, sera supprimé** de manière à ce qu'il puisse y avoir le droit à une deuxième, voire à une troisième chance.

J'ai annoncé il y a quelques semaines un choc de simplification. Pas facile, une fois que l'on a fixé la perspective de s'assurer de l'exécution ! Il y a toujours une bonne raison de maintenir une réglementation, la première étant d'éviter la fraude et l'abus qui est toujours un risque. Mais je pense que – et vous avez vous-mêmes ouvert la voie – nous devons faire en sorte que les réseaux de soutien, d'accompagnement des entreprises puissent être davantage coordonnés ; je n'ai pas dit « centralisés » mais je pense qu'il doit y avoir un interlocuteur unique à l'échelle régionale, rassemblant les réseaux consulaires, la BPI, les services des collectivités locales. J'ai donc fait la proposition, qui a d'ailleurs été ici élaborée, d'un « **Pass entrepreneur numérique** » **permettant au chef d'entreprise d'avoir toutes les informations au moment où il veut y accéder sur les aides, les conseils et les règlements, dans une seule démarche** sans qu'il soit besoin de faire et de refaire les mêmes dossiers.

J'ai également été saisi d'une demande venant, non pas des TPE qui ont déjà eu satisfaction du Premier ministre, mais des PME sur l'application des comptes, qui est un vrai problème en France, parce que nous ajoutons une obligation à des entreprises, alors même que leurs concurrentes n'y sont pas soumises. Ce qui fait que nous fournissons, à des pays qui sont toujours intéressés ou à d'autres entreprises, des éléments très importants qui leur permettent d'accéder à des marchés à notre détriment. Je demande donc à notre gouvernement **de supprimer ces obligations de publication des comptes.**

Une fois que nous avons favorisé l'émergence de la création des talents, notre deuxième devoir, c'est de permettre aux entreprises de grandir. Chacun, là aussi, connaît la situation, nous disposons de grands groupes en France, leaders dans bien des domaines, capables – et j'en fais le constat – de conquérir de nombreux marchés dans les pays développés, dans les pays émergents et qui ont aujourd'hui tous les éléments leur permettant d'avoir dans la mondialisation les capacités de réussir. Mais, en revanche, nous souffrons d'une insuffisance des entreprises intermédiaires, des PME à l'exportation qui ne sont pas suffisamment présentes sur les marchés et cela m'a été encore confirmé aujourd'hui. Et c'est l'une des explications de notre écart de performance avec l'Allemagne.

Nous devons poursuivre deux objectifs : l'exportation, la ministre du Commerce extérieur est là, et l'innovation. D'abord pour l'exportation, rendre plus facile et plus simple l'implantation à l'étranger parce que l'international reste pour beaucoup d'entreprises perçu comme une aventure périlleuse, coûteuse, en tout cas trop risquée pour être tentée. Le gouvernement a donc décidé, sous mon impulsion, **de mettre en place, sur certaines zones géographiques, les Maisons de l'international** qui proposeront aux entreprises les services d'un incubateur pendant une durée pouvant atteindre même une année.

Nous commencerons aux Etats-Unis et en Asie. Cela peut même se faire par filière. Ainsi, en Chine, il y a eu la formation d'un club santé avec des grandes entreprises du secteur, des entreprises de taille plus modeste, qui se sont regroupées pour, ensemble, conquérir le marché et échanger les informations indispensables. J'ai bien conscience que les grandes entreprises, depuis plusieurs années, ont accompagné les PME sans qu'il ait été besoin de les inciter. Mais je souhaite encourager cette pratique toujours en cohérence avec notre politique de filières. **Les prises de participation des grands groupes dans les jeunes PME innovantes ouvriront donc droit à un amortissement fiscal sur cinq ans**, de façon à ce que le coût, la charge du soutien aux PME, puisse être, en cas d'échec, pris pour partie en charge par l'Etat.

Le second objectif, c'est l'innovation. Nous avons déjà, depuis un an, confirmé le crédit impôt recherche. Nous l'avons même élargi à l'innovation et j'ai annoncé qu'il serait pérennisé sur les cinq années de mon mandat. Il me revient – et je parle devant le ministre du Budget et le ministre de l'Economie et des Finances – que la demande d'un crédit impôt recherche est rapidement suivie de demandes de renseignements fiscaux pouvant déboucher sur un contrôle, sans doute dans un bon esprit.

Eviter les abus, les excès ou la fraude, c'est le rôle de l'administration d'y veiller. Je demande cependant que ce soit fait avec moins de systématisme, moins d'automatisme et plus de compréhension. Il ne s'agit pas de fonctionnaires, qui font leur travail, et souvent remarquablement, puisqu'il y a quelques heures j'ai rencontré un chef d'entreprise qui me dit que, lui, il a bénéficié – bénéficié j'entends ! – d'un contrôle fiscal, suite à une demande de crédit d'impôt recherche et qu'on lui a fait un rehaussement du crédit. Mais cela reste, j'en conviens, exceptionnel ! Je salue donc le travail du fonctionnaire qui a permis cette rectification et je demande aux ministres de veiller à ce que, sur ce qui est un atout pour nos entreprises – disposer d'un crédit d'impôt, qui est une mesure très spécifique à la France et très incitative – nous puissions lever au moins de cette appréhension.

Cela vaut aussi pour le crédit impôt compétitivité : progrès, pérennisation, élargissement. De la même manière, la BPI a dans sa doctrine d'intervention prévu de soutenir davantage encore l'innovation sous forme de prêts : 100 millions d'euros sont inscrits pour 2013 et sous forme d'apports en fonds propres à hauteur de 600 millions d'euros, ce qui aura un effet de levier significatif par rapport à d'autres fonds de capital-risque.

Mais je pense nécessaire que nous allions plus loin, d'abord en améliorant le statut des jeunes entreprises innovantes. Il sera donc mis fin à la dégressivité des exonérations de cotisations sociales qui avait été engagée il y a quelques années. J'ai même décidé d'étendre le champ des dépenses éligibles à ce mécanisme aux charges de personnel affectées à l'innovation, au design, au marketing, c'est-à-dire pas simplement l'innovation technologique. Ce qui sera d'abord favorable aux jeunes entreprises innovantes et favorable à l'emploi puisque cela permettra d'embaucher tous les jeunes qui sont dans ces métiers.

Mais l'innovation n'est pas que technologique. Tout à l'heure, il était indiqué qu'elle était aussi sociale. Elle tient aux méthodes qui peuvent être employées, aux conceptions, aux finalités, à la nature même de l'entreprise, le secteur de l'économie sociale et solidaire. Je souhaite donc que nous puissions trouver des solutions financières pour ces entreprises quel que soit leur statut ; ces entreprises qui répondent à de nouveaux besoins sociaux ; qui par exemple participent à l'installation de crèches ou travaillent dans le secteur du vieillissement ou du recyclage pour les personnes éloignées de l'emploi. Bref, un ensemble de secteurs qui peuvent se développer. Faut-il encore qu'il y ait des financements appropriés. Il y aura donc **création d'un fonds pour l'innovation sociale** qui sera géré par la Caisse des dépôts et qui interviendra, là aussi, aussi bien sous forme de prêts que sous forme d'apports en fonds propres.

Le développement des entreprises – on le voit pour ce secteur-là mais c'est vrai pour toutes les entreprises – exige une mobilisation du financement. Il y a un paradoxe en France, c'est que notre pays ne manque pas d'épargne. Nous sommes sûrement même l'un des pays en Europe qui a le taux d'épargne des ménages le plus élevé. Ce n'est pas tout à fait vrai pour le taux d'épargne des entreprises, compte tenu de la faiblesse des taux de marge. Mais nous avons une épargne élevée qui ne demande qu'à se mobiliser, y compris dans un esprit patriotique pour l'emploi dans notre pays. Or, tout laisse à penser que notre épargne n'est pas affectée au mieux par rapport aux besoins qui sont ceux de l'économie réelle. C'est vrai notamment d'un certain nombre de placements.

Il a été évoqué l'assurance-vie qui, il convient de le dire, a été une formule pratique pour l'Etat lui-même pour financer sa propre dette et au détriment des entreprises. Puisque nous n'avons donc pas aujourd'hui de problèmes particuliers pour le financement de notre dette – cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de problème de dette, mais nous pouvons emprunter sur les marchés à des taux historiquement faibles et je souhaite que cela dure, d'où la crédibilité qui doit être la nôtre –, dès lors que nous n'avons pas ce besoin de prélever sur notre épargne, faut-il encore libérer cette épargne pour qu'elle aille vers les besoins de l'économie. Pour l'assurance-vie il y aura donc des modifications qui permettront qu'un certain nombre de ces placements aille vers l'investissement en actions, en actions des entreprises cotées, en actions aussi des entreprises non cotées.

Pour les PME en particulier et les ETI, je souhaite qu'il puisse y avoir une bourse plus dynamique et dotée des ressources nécessaires permettant leur financement. Dans cet esprit, le gouvernement – le ministre de l'Economie et des Finances en est chargé – va créer **au sein de ce qu'on appelle le plan d'épargne en actions, le PEA, un compartiment dédié au titre des PME et des ETI cotées ou non cotées.** Le plafond sera fixé à 75 000 euros. Il s'agit de favoriser le placement en actions, parce que c'est ce qui finalement coûte le moins cher pour l'entreprise et qui permet d'avoir la garantie de la durée.

J'ai été intéressé par les idées qui ont été avancées, ici, de finance participative, c'est-à-dire le financement direct de projets par la population. Là encore, il convient d'y mettre un certain nombre de garde-fous et de limites. Mais c'est un bon moyen de rapprocher l'investisseur, l'épargnant de l'entrepreneur et de permettre que des initiatives qui jamais n'auraient pu voir le jour puissent être financées. Les réseaux Internet peuvent aussi démultiplier ce type de collectes, là encore, à condition de fixer dans le cadre de l'AMF un certain nombre de règles. Mais je souhaite que nous puissions donner toute sa place à ce placement parce que c'est un mode de financement tout à fait précieux dès lors que la protection de l'épargne est assurée. **Je demande donc au gouvernement de formuler d'ici septembre des propositions en ce sens pour la finance participative.**

Je veux terminer par un dernier sujet qui est la rémunération du risque lié à l'aventure – parce que c'en est une – que représentent la création et le développement de l'entreprise. Je veux revenir donc sur le malentendu qui a pu à un moment, je ne sais pourquoi, se glisser entre nous, à l'automne, faute d'une écriture ou d'une lecture suffisamment imaginative ou claire. **J'entends donc, une bonne fois pour toutes, les dissiper et proposer un régime équilibré, juste et pérenne pour le traitement fiscal des plus-values de cession.**

Cela veut dire quoi, au-delà de celles et ceux qui sont présents ici ? Cela veut dire qu'à un moment, un créateur d'une entreprise, après avoir assuré le développement de cette activité, vend ce qui lui est le plus cher, c'est-à-dire ce qu'il a créé. Et donc il doit y avoir un traitement équitable par la fiscalité de ce qu'a été son acte de développement, de promotion, de création de richesses. Deux principes doivent nous guider.

D'abord, la simplicité. Pas moins de 40 régimes existent pour le traitement des plus-values. Parce qu'en France, on aime bien poser un principe général et ensuite créer des exceptions, des dérogations, des spécificités. Cela n'a pas manqué : 40 ! Je ne sais pas, d'ailleurs, comment on peut trouver autant de cas ! Sans doute pour les moins de 30 ans, les plus de 50 ans, ceux qui habitent la province, ceux qui sont à Paris, selon la nature de l'activité ! 40 régimes spécifiques ! Eh bien il n'y en aura plus qu'un.

Le second principe, c'est la lisibilité pour les entrepreneurs et aussi pour les Français, pour que chacun comprenne de quoi il s'agit. Alors passons à l'exercice pratique. Lorsque la cession intervient moins de deux ans après l'achat de l'entreprise ou sa création, les plus-values seront soumises – et c'est bien logique – au barème de l'impôt sur le revenu. Au-delà de deux ans, un abattement de 50% sera appliqué et il sera porté à 65 % après huit ans de détention des titres cédés. Un régime plus favorable sera créé pour les cessions des jeunes entreprises de moins de 10 ans mais également pour les transmissions familiales et pour les départs à la retraite. Il est bien logique, là encore, que celui qui a créé une entreprise ou qui l'a eue par son travail au bout de quelques années, partant à la retraite, ait un régime plus favorable. Et là, l'abattement pourra être porté à 85% et il y aura aussi une franchise de 500 000 euros pour les départs à la retraite, de façon à ce que les petites entreprises ne soient en aucune façon lésées par ce système.

Voilà ce que je voulais vous dire, non pas pour répondre à telle ou telle interpellation, mais pour avoir un régime clair et lisible, un régime simple, un régime compréhensible, un régime juste : avoir un cas général et le cas particulier des jeunes entreprises, des cessions au moment du départ à la retraite et les transmissions familiales.

Mesdames et Messieurs, j'ai souhaité que ces Assises de l'entrepreneuriat se déroulent, ici, dans un lieu symbolique qui est celui de l'Etat. Ce que je viens de dire engage, non seulement le président que je suis, mais tout le gouvernement. Ce que j'ai voulu aussi marquer par ces Assises se concluant ici, c'est que la cause que vous représentez n'est pas une cause catégorielle, c'est une cause nationale ; que ce qui compte, c'est d'entreprendre dans tous les domaines à tous les niveaux. Entreprendre pour, bien sûr, la réussite que vous cherchez, que vous avez déjà pour beaucoup obtenue ; mais aussi pour la réussite de notre pays. Je ne dis pas qu'il y a du militantisme ou du bénévolat, mais il y a, dans l'acte d'entreprendre, la volonté de tenter une aventure qui va bien au-delà de celui qui crée ou de celle qui crée, qui décide de prendre cette initiative.

Il y a des sujets qui peuvent nous séparer, il y en a beaucoup. Et il y a d'autres sujets qui peuvent nous rassembler. Je considère que la réussite de notre pays, la vitalité de notre économie, la création de richesses – ensuite nous pouvons déterminer le partage –, ce sont des causes qui doivent nous rassembler. C'est la raison pour laquelle je souhaitais que ces Assises – et vous y avez tous contribué – puissent envoyer des messages simples : encourager la création d'entreprises partout sur notre territoire ; mobiliser tous les talents, de nos quartiers jusqu'aux grandes écoles ; faciliter le développement par l'innovation parce que c'est l'innovation qui va faire la différence ; récompenser la création d'activité parce qu'elle a produit une richesse collective. Voilà sur quoi nous devons nous retrouver.

Avec un autre objectif : montrer que la réussite est possible, qu'elle n'est pas blâmable, qu'elle est au contraire estimable ; souligner aussi la force de nos atouts, nous en avons beaucoup en France. Ce qui frappe toujours, c'est quelques fois pénible, c'est que lorsque l'on va à l'étranger, l'image de la France est plus grande que lorsque l'on reste ici. Ce n'est pas la raison pour laquelle je voyage, mais nous devons être conscients de ce que nous représentons. Nous sommes un grand pays. Nous avons des valeurs, des idées, une histoire, une langue, une culture et puis, des entreprises qui sont regardées comme performantes, des innovations sociales, une manière de vivre, ce que l'on appelle un mode de vie avec une aspiration très grande à la liberté – liberté d'entreprendre, liberté de choisir sa vie.

Nous devons porter cette belle idée de la France et faire apparaître nos atouts. Dans la compétition, ce ne sont pas les plus tristes qui gagnent ; ce sont ceux qui sont animés d'une flamme qui leur permet, non pas de brûler les autres, mais de convaincre qu'ils sont les meilleurs dans la concurrence. C'est ainsi que nous redonnerons confiance dans l'avenir car la seule cause qui vaille – et je suis moi-même comptable, je dis bien comptable et responsable de ce qui chaque mois est annoncé : les chiffres du chômage – la seule cause qui vaille, c'est de lutter contre le chômage et de créer des emplois. Cela passe par la mobilisation de tous, de toutes et d'abord des entreprises. C'est l'esprit de cette rencontre. Si je voulais la résumer d'un mot, d'une phrase, ce serait : entreprendre oui, mais ensemble ! Merci.